

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)</p>	<p><b>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</b> <b>Séance du 13 octobre 2022</b> Par suite d'une convocation en date du 6 octobre 2022, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 octobre 2022 à 20 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 15 En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 13 <b>Délibération n°43_2022</b></p>	<p>Etaient présents : Jérémie COURLET, Christelle DEROBERT, Nicolas GIROD, Marie TROUILLET, Aline SIMOES, Céline GEORG, Sébastien REY-GORREZ, Gaëlle MESSINA, Béatrice TISSOT, André MORARD Alexandre BAUDET, Marie-José GIUSTI, Carole ETTORI Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.  Absents excusés : Yanis ETHEVE, Rémi BESSERER  Secrétaire de séance : Marie TROUILLET</p>

**Objet : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LA FOUINE**

Carole ETTORI indique que pour équilibrer les comptes du repas citoyen organisé par la municipalité, il y a lieu de faire une subvention exceptionnelle à l'association La Fouine d'un montant de 303 €.

Le conseil municipal accepte cette proposition et accorde une subvention exceptionnelle de 303 € à l'association la Fouine.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :</p> <p><i>17/10/2022</i> <i>17/10/2022</i></p>	<p>Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET</p> 	<p>Le secrétaire de séance, <i>Jérémie TROUILLET</i></p> 
---	--	--